



Synthèse annuelle 2022

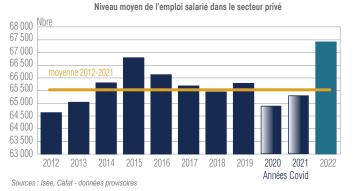
En 2022, l'emploi salarié progresse dans le secteur privé et amplifie la reprise amorcée en 2021. Il atteint ainsi un nouveau record.

Le nombre moyen de personnes distinctes ayant un emploi chaque fin de trimestre progresse dans tous les secteurs d'activité hormis l'agriculture. Les services, l'industrie et le commerce affichent des effectifs salariés record. Dans la construction, la tendance s'inverse après dix ans de baisses successives. La hausse de l'emploi touche plus particulièrement les moins de 30 ans.

Toutefois, parmi l'ensemble des salariés, le nombre de ceux qui cumulent plusieurs emplois en même temps progresse presque trois fois plus vite que celui des salariés auprès d'un seul employeur. Cela traduit une certaine forme de précarité dans l'emploi qui progresse, notamment chez les plus jeunes.

En 2022, 67 390 salariés sont déclarés par les employeurs du secteur privé auprès de la Cafat en moyenne chaque trimestre, soit une croissance de 3,2 % par rapport à 2021. Cette nouvelle progression de l'emploi privé accentue fortement la tendance amorcée un an plus tôt. Ainsi, cumulée à la hausse de 2021, elle permet de résorber les pertes d'emplois intervenues en 2020 au début de la crise sanitaire. Plus encore, elle permet de créer de nouveaux emplois salariés. Ainsi en 2022, l'effectif salarié moyen dépasse de 2,5 % le niveau moyen d'avant crise (2019) et de 1 % le niveau de 2015, le précédent record. Par ailleurs, il repasse audessus de la moyenne de la dernière décennie 2012-2021 (+3 %) après avoir enregistré des niveaux inférieurs durant les deux années de crise sanitaire.

L'effectif salarié moyen atteint un niveau record en 2022



En 2022, les entreprises calédoniennes ont déclarés en moyenne 2 100 salariés de plus qu'en 2021. L'ensemble des secteurs d'activité affiche des effectifs en hausse sur la période, hormis l'agriculture où le niveau de l'emploi est stable. Les services affichent la plus forte création nette d'emplois (+1 050) et une progression de 3,3 % sur un an. L'industrie

(+4,6 % sur un an, soit 670 emplois supplémentaires), le commerce (+2,0 %, soit +210 salariés) et la construction (+2,9 %, soit +170 salariés) profitent aussi de cette embellie.

Au cours de l'année, l'emploi a progressé chaque trimestre. C'est toutefois au cours du 1^{er} trimestre que la hausse a été la plus forte, avec +1,5 % sur un trimestre (données corrigées des variations saisonnières – CVS). Par la suite, la progression du niveau de l'emploi s'est amoindrie au fil des trimestres : +0,9 % au 2^e trimestre, +0,8 % au 3^e trimestre, et +0,1 % fin décembre.

Des créations d'emplois surtout concentrées en début d'année 2022



Cette dynamique du marché de l'emploi en 2022 est confortée par d'autres indicateurs. Les nouvelles embauches au cours du trimestre augmentent de 15 % en moyenne sur un an, plus rapidement que les débauches (+11 %). Ainsi, le ratio moyen embauche/débauche s'élève à 1,9 embauche pour une débauche en 2022. Même s'il est stable sur un an, il s'agit du meilleur taux de la dernière décennie.



1

Synthèse annuelle 2022

Sur la même période, les créations d'entreprises sont en hausse : 4 300 créations d'entreprises soit une progression de 13 % sur un an. Elles progressent de nouveau après deux années de baisse : -11 % en 2021 et -4 % en 2020.

L'indicateur du climat des affaires (ICA), qui synthétise l'opinion des chefs d'entreprises interrogés sur la conjoncture est relativement stable sur l'année 2022. Toutefois, il s'est maintenu au-dessus de sa moyenne de longue période.

À l'inverse, 3 830 entreprises ont officiellement cessé leur activité en 2022, soit une progression de 2,5 % sur un an, après +4,5 % en 2021. Toutefois, les cessations d'entreprises restent à un niveau inférieur à celui des deux années d'avant crise sanitaire (4 150 en moyenne sur 2018 et 2019). Il en va de même avec les liquidations judiciaires. Elles augmentent de nouveau : 204 sont enregistrées en 2022, soit une progression de 12 % sur un an, après -8 % en 2021 et -40 % en 2020. Cependant, ce nombre en hausse reste toutefois bien inférieur à ceux observés avant la crise sanitaire (330 en 2019 et 256 en 2018).

Les dispositifs de soutien aux entreprises déployés pendant la période Covid ont progressivement pris fin en 2022 (aide au chômage partiel fin février, fond de solidarité en juin...). Ils ont probablement permis de retarder la fermeture de certaines entreprises fragiles, expliquant cette remontée des fermetures et des liquidations en 2022.

Les liquidations judiciaires intervenues en 2022 ont un impact relativement contenu sur le niveau de l'emploi : plus de la moitié d'entre elles ne déclaraient aucun salarié au cours des cinq dernières années. Les autres ont eu des effectifs restreints ou limités à une vingtaine de salariés maximum, sauf une. À elles toutes, elles expliquent la destruction de 250 emplois en moyenne entre 2021 et 2022.

Détail des liquidations judiciaires

	2022
Total liquidations judiciaires	204
Entreprises n'ayant pas de salarié depuis 2018 Entreprises ayant eu des salariés au cours des 5 dernières années	110 94
dont plus de 20 salariés	1

Sources : Isee, Cafat, données provisoires

Unité : nombre

2022

La hausse de l'emploi est majoritairement portée par les entreprises situées en province Sud

En 2022, l'augmentation des effectifs moyens est portée plus particulièrement par les entreprises implantées exclusivement en province Sud (voir encadré n°1), qui concentrent 80 % des nouveaux emplois et 65 % du total des emplois privés. Après une stabilité en 2021, elles affichent un effectif global en hausse de 4 % en moyenne annuelle, soit 1 660 salariés supplémentaires. Parallèlement, le nombre d'entreprises implantées exclusivement dans la zone augmente de 2 %. Toutes les catégories d'entreprises sont concernées par cette progression, qui est particulièrement forte au sein des structures employant 50 salariés et plus.

L'emploi des entreprises implantées exclusivement en province Nord progresse de 3 %, soit 160 salariés de plus, employés presqu'exclusivement dans les structures de 50 à 99 salariés. Le nombre d'entreprises est quant à lui stable.

Plus modérément, les emplois au sein des entreprises dont l'implantation est territoriale augmentent de 2 %, comme en 2021. Par ailleurs, le nombre de ces entreprises progressent de 3 %. Elles déclarent 310 salariés de plus qu'il y a un an. Cette augmentation provient des entités qui emploient 100 salariés et plus.

La progression des emplois au sein des entreprises situées exclusivement en province des îles Loyauté est plus légère, 1 %, soit une dizaine de salariés supplémentaires embauchés principalement par les entités employant 20 à 29 salariés. Les nouvelles entreprises sont 2 % plus nombreuses qu'il y a un an.

Encadré n°1

Structure de l'emploi selon l'implantation des entreprises employeuses

Les données disponibles ne permettent pas de localiser précisément les emplois au lieu d'exercice de l'activité. Dès lors, l'ensemble des salariés déclarés par une entreprise sont rattachés à l'adresse de son siège social, à défaut de pouvoir ventiler chacun au sein des différents établissements de l'entreprise.

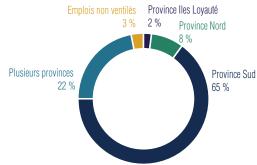
Une ventilation des emplois selon l'implantation de l'entreprise employeuse sur le territoire est toutefois proposée ici, selon quatre modalités :

- implantation en province îles : l'entreprise et tous ses établissements sont situés en province des îles Loyauté
- implantation en province Nord : l'entreprise et tous ses établissements sont situés en province Nord
- implantation en province Sud : l'entreprise et tous ses établissements sont situés en province Sud.
- implantation territoriale: l'entreprise et ses établissements sont situés sur 2 ou 3 provinces distinctes.

En 2022, 97 % des emplois du secteur privé peuvent être ventilés sur l'une de ces quatre modalités. Les 3 % restant concernent principalement les salariés des ménages en tant qu'employeurs, pour lesquels l'information concernant la localisation du ménage employeurs n'est pas disponible, et, dans une moindre mesure, ceux dont le siège social de l'entreprise est situé hors du territoire. Dans le détail, 65 % des emplois relèvent d'entreprises implantées exclusivement en province Sud. 8 % en province Nord et 2 % en province des îles Loyauté. Les 22 % restants relèvent d'entreprises dont l'implantation est territoriale.

En 2022, deux emplois privés sur dix relèvent d'entreprises d'implantation territoriale

Ventilation des emplois selon l'implantation géographique des entreprises employeuses



Sources : Isee, Cafat - données provisoires

La ventilation des emplois privés par secteur d'activité diffère selon l'implantation géographique. Même si le secteur des services reste le premier pourvoyeur d'emplois quel que soit la zone géographique, des spécificités sont à relever. En province Sud, un emploi sur deux provient des services, qui enregistrent l'essentiel des effectifs supplémentaires en 2022. Le commerce (19 % des emplois), l'industrie (17 %) et la construction (11 %), quant à eux, enregistrent des hausses plus mineures.

La province Nord affiche la proportion la moins forte des emplois dans les services (37 %). À l'inverse, la part des emplois dans l'industrie (22 %), la construction (19 %) et l'agriculture (6 %) est plus élevée que dans les autres zones géographiques. Entre 2021 et 2022, tous les secteurs d'activité y embauchent des salariés supplémentaires sauf l'agriculture.

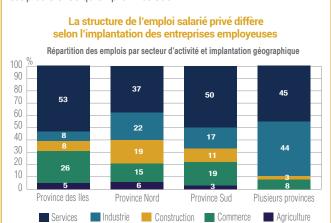


Sources: Isee, Cafat - données provisoires

Synthèse annuelle 2022

En province des îles Loyauté, les principaux secteurs pourvoyeurs d'emplois sont les services (53 %) et le commerce (26 %). Toutefois les quelques emplois supplémentaires y ont été déclarés par des employeurs du secteur de l'industrie.

Dans ces deux dernières provinces, la part des emplois agricoles est plus élevée qu'en province Sud.



Les effectifs dans les services progressent et franchissent un nouveau palier

En 2022, le secteur des **services** hors commerce comptabilise en moyenne 33 330 salariés. Il reste le principal pourvoyeur d'emplois privés en Nouvelle-Calédonie, avec un emploi sur deux. Il enregistre 1 100 emplois de plus qu'en 2021, soit une croissance de 3,3 %. Après une forte baisse en 2020, année marquée par l'irruption de la crise sanitaire du Covid 19, et une relative stabilité en 2021, cette progression génère plus d'emplois qu'il n'en avait été perdu. Ainsi, le niveau moyen de l'emploi dans ce secteur franchit pour la première fois la barre des 33 000, dépassant de 0,7 % le niveau haut de 2019.

L'évolution infra annuelle de l'emploi dans les services suit la tendance générale de l'emploi privé. Les effectifs augmentent plus fortement au $1^{\rm er}$ trimestre, avec +1,5 % sur un trimestre (données CVS). À partir du $2^{\rm e}$ trimestre, la progression ralentit mais continue : +0,8 % (données CVS), puis +0,6 % au $3^{\rm e}$ trimestre et +0,4 % au $4^{\rm e}$ trimestre.

En 2022, les effectifs supplémentaires sont plus nombreux dans les activités de services administratifs et de soutien qui affichent une progression de 6,4 % par rapport à 2021 (+380 salariés). Cette augmentation concerne directement les activités des agences d'intérim, de nettoyage courant des bâtiments et dans une moindre mesure de soutien aux entreprises et d'aménagement paysager. Elle masque toutefois une baisse significative de l'emploi dans les activités de sécurité privée. Ce secteur avait été particulièrement sollicité en 2021 pour faire respecter les gestes barrières dans les commerces et les lieux publics pendant la crise sanitaire. Ce sont exclusivement des entreprises déjà présentes sur le marché de l'emploi qui embauche davantage.

Dans le secteur de l'hébergement et de la restauration, le nombre moyen d'emplois augmente de 6 %, soit 260 salariés supplémentaires en 2022, tiré essentiellement par les activités d'hôtellerie et d'hébergement. Ces activités redémarrent après avoir été fortement pénalisées pendant la crise Covid. Ce sont les entreprises déjà en place qui recrutent. Cependant, la hausse annuelle ne suffit pas à combler les suppressions d'emploi intervenues en 2020 et 2021. Elle ne couvre que 33 % des emplois perdus dans l'hébergement.

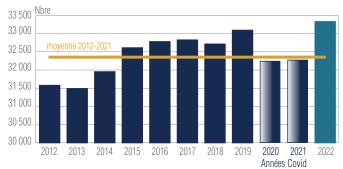
Dans les activités de restauration, la progression est moindre ; la crise sanitaire avait toutefois moins contraint ces employeurs à réduire leurs effectifs. Aussi, l'effectif moyen dans la restauration est supérieur en 2022 à son niveau d'avant crise, notamment grâce aux activités de restauration rapide, aux autres services de restauration, et aux débits de boissons.

Pour la quatrième année consécutive, l'emploi dans le secteur de la santé et de l'action sociale augmente. Cela se traduit par une croissance de 3,4 % en moyenne sur un an (une centaine de salariés supplémentaires). L'augmentation concerne en particulier les activités d'aide à domicile, hospitalières, et d'hébergement médicalisé pour personnes âgées. Elle est atténuée par le repli observé dans les activités d'ambulances et d'hébergement pour personnes âgées.

À l'inverse, l'enseignement privé et les services domestiques auprès des ménages employeurs voient leurs effectifs diminuer entre 2021 et 2022, de respectivement de 3,3 % et 2,5 %. Pour l'enseignement, la baisse touche le primaire et le secondaire général, en lien avec une baisse de 3 % de la population scolaire dans l'enseignement privé sous contrat entre 2021 et 2022. C'est la troisième année consécutive de baisse pour les effectifs salariés. Pour les gens de maison, ce nouveau repli prolonge la tendance à la baisse observée depuis 2007. Les salariés multi-contrats sont nombreux dans ces activités auprès des ménages (voir infra).

L'emploi dans les services n'a jamais été aussi élevé

Niveau moyen de l'emploi salarié dans le secteur privé des services



Sources : Isee, Cafat - données provisoires

L'industrie franchit la barre des 15 000 salariés

Avec 15 370 salariés en moyenne sur l'année, l'emploi dans le secteur de l'**industrie** augmente de 4,6 % par rapport au niveau moyen de 2021, soit 670 salariés de plus. Il progresse pour la cinquième année consécutive et affiche son plus haut niveau en 2022. L'industrie franchit pour la première fois la barre des 15 000 emplois en moyenne. C'est le seul secteur qui n'a pas enregistré de baisses d'emplois durant la période Covid 19.

Comme l'emploi privé, c'est au 1^{er} trimestre que la hausse est plus la accentuée avec +2,1 % sur un trimestre (données CVS), suivie de +1,3 % au 2^{e} trimestre, +1,2 % au 3^{e} trimestre et +0,2 % fin décembre.

L'ensemble des sous-secteurs d'activité sont concernés par cette croissance, mais la hausse est particulièrement forte dans l'industrie manufacturière, principale pourvoyeuse du secteur. Ainsi ses effectifs salariés sont 4,9 % plus élevés qu'en 2021 (540 salariés supplémentaires). 61 % des emplois supplémentaires en 2022 proviennent de l'activité des trois métallurgistes. Ces bons résultats, antérieurs à l'annonce par la SLN de son plan de progrès d'urgence destiné à sauver l'entreprise, pourraient toutefois être nuancés ou contredits dans les trimestres à venir.



Synthèse annuelle 2022

Plus modérément en termes d'effectifs, l'emploi augmente aussi de 3,2 % dans l'industrie extractive (+60 salariés), tiré par les activités d'extraction d'autres minerais et d'exploitation de gravière, de 4,5 % dans la production et distribution d'eau (+40) et de 4,0 % dans la production et distribution d'électricité (+30).

Les nouvelles embauches sont cinq fois plus nombreuses que les débauches. Ainsi, le ratio s'établit à 1,8 embauche pour une débauche, contre 1,6 en 2021.

La crise sanitaire n'a pas eu de conséquence sur l'emploi salarié dans l'industrie, qui ne cesse de progresser depuis 2018

Niveau moyen de l'emploi salarié dans le secteur privé de l'industrie



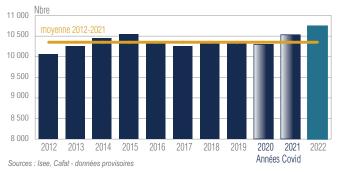
Dans le commerce, l'emploi atteint son plus haut niveau

En 2022, le secteur du **commerce** emploie 10 740 salariés en moyenne chaque trimestre, en augmentation de 2,0 % par rapport à 2021 (+210 salariés). C'est la deuxième année consécutive de hausse après un point bas en 2020. Cette nouvelle augmentation place le niveau de l'emploi dans ce secteur à son maximum en 2022. Elle est portée tout particulièrement par le commerce de détail qui affiche une croissance de 2,8 % par rapport à 2021 (+180 salariés). Dans le commerce de gros, le nombre d'emplois augmente plus légèrement (+2,0 %, soit +30 salariés) tandis qu'il est stable dans le commerce et la réparation automobile.

Au cours de l'année, les effectifs salariés augmentent de +0.8% au 1^{er} trimestre (données CVS sur un trimestre), de 0.7% au 3^{e} trimestre et de 0.4% au 4^{e} trimestre. À l'inverse, ils se contractent de 0.5% au 2^{e} trimestre.

Le commerce n'a jamais déclaré autant d'emplois

Niveau moyen de l'emploi salarié dans le secteur privé du commerce



Après plusieurs années de baisse, l'emploi repart dans la construction

En 2022, le secteur de la construction compte 6 090 salariés en moyenne chaque trimestre soit une progression de 2,9 % par rapport à 2021. Ce sont 170 salariés supplémentaires. Cette nouvelle hausse met fin à une série de baisses successives observée depuis 2012. Toutefois, elle ne permet de compenser que 5 % des emplois perdus depuis dix ans. Ainsi,

le niveau moyen de l'emploi dans la construction reste très en-deçà de la moyenne 2012-2021 (13 % de moins).

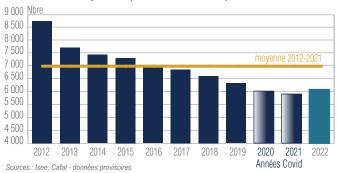
Au cours de l'année, les effectifs salariés progressent au 1^{er} trimestre (+2,2 % sur un trimestre, données CVS) et au 3^e trimestre (+2,8 %). Au 2^e et 4^e trimestre, ils sont stables.

La hausse annuelle est portée par les travaux de terrassement spécialisé, de peinture et de vitrerie, de montage de structures métalliques, de terrassement courant. Elle masque une réduction des effectifs dans les activités de construction de maisons individuelles et d'autres bâtiments.

La progression plus rapide des nouvelles embauches (+12,6 % entre 2021 et 2022) que celle des débauches intervenues au cours de l'année (+5,1 % sur un an) remonte le ratio à 1,5 embauche pour une débauche, niveau équivalent à 2012, le maximum de la dernière décennie.

L'emploi dans la construction redémarre en 2022 mais reste très en dessous du niveau moyen 2012-2021

Niveau moyen de l'emploi salarié dans le secteur privé de la construction



Légère baisse de l'emploi agricole

En 2022, le secteur de l'agriculture compte 1 760 salariés en moyenne. Il enregistre une légère diminution de 0,7 % par rapport au niveau moyen un an plus tôt, soit seulement une dizaine de salariés en moins. Cette baisse prolonge la tendance observée en 2021 (-0,4 %). Toutefois, comparé à la moyenne des dix dernières années, le niveau de l'emploi est 3 % plus élevé. Dans les faits, la baisse d'emplois a été particulièrement forte au 3e trimestre (-5,6 % sur un trimestre, données CVS), plus modérée au 2e et 4e trimestre (respectivement -0,6 % et -2,8 %, données CVS) et annule la hausse de 2,7 % au 1er trimestre.

Entre 2021 et 2022, la baisse concerne les activités de culture de céréales, de culture et élevage associé et de pêche en mer. Elle masque cependant une hausse de l'emploi dans les activités de culture de légumes, de melons et racines.

En 2022, le niveau de l'emploi agricole est inférieur à ceux observés durant la crise sanitaire Niveau de l'emploi salarié dans le secteur privé de l'agriculture



Note de lecture : Compte tenu du faible effectif salarié dans l'agriculture, l'échelle de ce graphique est différente de celle des autres. En conséquence, il faut être vigilant dans l'interprétation visuelle de ce graphique.



Synthèse annuelle 2022

Les nouvelles embauches en 2022 profitent au moins de 30 ans

La hausse de l'emploi salarié profite autant aux hommes qu'aux femmes : +1 000 salariés chacun en moyenne sur un an. Pour les hommes, les emplois supplémentaires sont d'abord enregistrés dans l'industrie, devant les services et la construction. Pour les femmes, six emplois supplémentaires sur dix proviennent des services, et dans une moindre mesure de l'industrie (20 %) et du commerce (16 %).

Elle profite tout particulièrement aux jeunes : 34 % des salariés supplémentaires sont des jeunes de moins de 30 ans. Ils représentent 23 % du total des salariés. L'emploi progresse plus modérément pour leurs aînés.

Hélas, à défaut d'informations suffisantes sur les nouvelles embauches **(voir encadré n°2)**, il n'est pas possible de décrire plus précisément le profil de ces nouveaux salariés.

Chaque trimestre, en moyenne 5% des salariés travaillent pour plusieurs employeurs en même temps

En 2022, 3 130 salariés travaillent en réalité pour plusieurs employeurs en même temps. Ces salariés multi-contrats représentent 5 % de l'ensemble des salariés ayant un contrat actif au dernier jour de chaque trimestre. Cette proportion est globalement stable sur les cinq dernières années. La majorité conjugue deux contrats de travail en même temps. Toutefois, trois sur dix cumulent 3 contrats ou parfois davantage (jusqu'à 5 ou plus).

En volume c'est principalement parmi les titulaires d'un seul contrat que l'effectif salarié progresse en 2022 : ils captent neuf nouveaux emplois sur dix. Toutefois, la hausse est proportionnellement nettement plus marquée pour les titulaires de plusieurs contrats concomitants (+8 % sur un an, contre +3 % pour les mono-contrats). C'est pour les salariés qui travaillent pour deux employeurs distincts en même temps que la hausse est la plus soutenue : +10 %.

L'enquête force de travail (EFT) montre chaque année que les différentes formes de précarité dans l'emploi (contrats courts, temps partiel, chômage...) concernent plus souvent les jeunes que leurs ainés. Concernant les salariés multi-contrats, la source Cafat montre que leur nombre augmente avec l'âge de ces derniers. Toutefois, en 2022, la progression du nombre de ces salariés suit la tendance inverse et se contracte avec l'âge : +20 % sur un an pour les moins de 30 ans, +11 % pour les 30-39 ans, +4 % pour les 40-49 ans (+4 %) et +5 % pour les 50-59 ans.

En 2022, les nouveaux salariés multi-contrats sont principalement des hommes

Cette inversion de tendance se reproduit de la même façon lorsqu'on analyse ces multi-contrats sous l'angle du genre. Classiquement, les femmes sont nettement plus nombreuses que les hommes à cumuler plusieurs emplois simultanément : 72 % des salariés multi-contrats sont des femmes. Toutefois depuis 2018, leur part tend à se réduire (-6 points) au profit de celle des hommes. En 2022, le nombre de salariés multi-contrats progresse de 22 % pour les hommes, contre seulement 3 % pour les femmes. Ainsi, 7 nouveaux salariés multi-contrats sur 10 sont des hommes.

Entre hommes et femmes, la différence porte également sur le nombre de contrats cumulés : 92 % des hommes occupent deux contrats, contre 63 % pour les femmes. Inversement, la part des femmes titulaires d'au moins trois contrats est cinq fois plus élevée que pour les hommes.

	En moyenne annuelle		Évolution sur un an	
	2021	2022	Nombre	%
Hommes	34 675	35 690	1 015	2,9
Un seul contrat Multi-contrats	33 957 718	34 811 879	854 161	2,5 22,4
Femmes	30 610	31 700	1 090	3,6
Un seul contrat Multi-contrats	28 426 2 184	29 449 2 251	1 023 67	3,6 3,1
Ensemble	65 284	67 390	2 105	3,2
Un seul contrat	62 383	64 260	1 877	3,0
Multi-contrats	2 902	3 130	228	7,9

Sources : Isee, Cafat, données provisoires

Unités : nombre ; %

Les salariés multi-contrats sont prioritairement présents dans les activités de services, mais leur nombre progresse dans des secteurs habituellement moins concernés

Sans surprise, c'est dans le secteur des services que l'on trouve le plus de salariés multi-contrats (79 %). Toute activité de service confondue, les multi-contrats représentent 7 % des salariés. Toutefois, la part des multi-contrats dans les services se réduit un peu plus chaque année (-3,4 points entre 2018 et 2022) au profit en particulier de l'industrie (+2,5 points).

Encadré n°2

Caractériser les nouvelles embauches

Depuis le dernier trimestre 2019, la déclaration préalable à l'embauche (DPAE) adressée à la Cafat par chaque employeur avant toute embauche, doit mentionner des informations quant à la citoyenneté ou la durée de résidence du salarié. D'autres éléments concernant l'emploi sont également attendus, comme le niveau de formation du salarié, la nature de l'emploi et du contrat, la situation du salarié avant l'embauche.

Ces informations, très utiles pour caractériser les nouvelles embauches et le marché de l'emploi, ne sont malheureusement pas renseignées systématiquement par les employeurs. Si le taux de remplissage sur ces variables s'améliore progressivement d'année en année, il n'est toutefois hélas pas encore suffisant pour autoriser une exploitation statistique fiable de ces informations.



Synthèse annuelle 2022

Unités : nbre %

Emploi salarié privé par secteur d'activité					
	Moyennes a	Moyennes annuelles		Évolution sur un an	
	2021	2022	Nombre	%	
Effectifs employeurs du privé	10 974	11 000	26	0,2	
Effectifs salariés du privé <i>(a)</i> Détail par sous secteurs du privé <i>(b)</i>	65 284	67 390	2 105	3,2	
Agriculture, sylviculture et pêche	1 775	1 762	-13	-0,7	
Industrie	14 699	15 373	674	-0,7 4.6	
Industries extractives	1 839	1 897	58	3.2	
Industries manufacturières (c)	11 186	11 730	58 544	4,9	
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	735	764	30 42	4,0	
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	939	981	42	4,5	
Construction (c) Commerce	5 920	6 091	171 209	2,9	
Services	10 5 <u>2</u> 8 32 276	10 736 33 330	1 054	3,3	
Transports et entreposage	3 936	4 093	157	4.0	
Transports et entreposage Hébergement et restauration Information et communication	4 020	4 278 1 171	258	6,4	
Information et communication	1 117	1 171	54	4,8	
Activités financières et d'assurance	2 427 708	2 454 723	27	1,1	
Activités immobilières Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2 174	2 230	15 56	2,1	
Activités de services administratifs et de soutien	5 912	6 291	379	6.4	
Administration publique	938	901	-37	-4,0	
Enseignement	2 523	2 440	-83	-3,3	
Santé humaine et action sociale	3 518	3 638	121	3,4	
Arts, spectacles et activités récréatives Autres activités de services	663 2 030	677 2 177	258 54 27 15 56 379 -37 -83 121 14	4.6 3.4.0,5.9 4.4.2 3.4.0,4.8 1.2.1.1.6 4.3.3,4.2 2.7.2.5 14.0	
Services domestiques			-57	-2.5	
Activités extra-territoriales	2 283 28 86	2 225 32	-57 4	14.0	
Indéterminés (d)	86	96		-,-	

Sources : Isee, Cafat, données provisoires
(a) Hors militaires, stagiaires et régimes d'aide à l'emploi
(b) NAF rev2
(c) Les effectifs de KNS SAS, immatriculé au Ridet dans le secteur construction, ont ici été réaffectés au secteur industrie manufacturière
(d) Cette catégorie regroupe les salariés dont l'entreprise est hors-territoire et ne possède pas de Ridet sur le territoire.

Autres chiffres clés				
	2021	2022	Évolution 2021/2022 (%)	
Entreprises (cumul)				
Créations	3 800	4 300	13,2	
Cessations	3 740	3 830	2,4	
Moral des entreprises				
Indicateur du climat des affaires (au 4e trimestre)	101,4	106,0	4,5	
Liquidations judiciaires (cumul)				
Entreprises ayant cessé leur activité suite à un licenciement économique	188	213	13,3	
Embauche - Débauche (en moyenne)				
Nouveaux contrats au cours de chaque trimestre	16 470	19 000	15,4	
Rupture de contrat au cours de chaque trimestre	8 830	9 840	11.4	

Sources : Isee, Cafat, données provisoires

Note: Les indicateurs présentés dans ce tableau ne sont pas soumis à des variations saisonnières. Les évolutions trimestrielles sont donc calculées à partir des données brutes.

Sources et méthodes

Les statistiques concernant l'emploi salarié sont établies sur la base des déclarations faites par les employeurs auprès de la Cafat, pour la couverture sociale de leurs salariés.

Les résultats commentés dans la présente publication concernent les salariés du secteur privé uniquement (hors salariés du secteur public, fonctionnaires ou travailleurs indépendants). De même, les stagiaires, élèves de l'enseignement technique, bénéficiaires d'une mesure d'aide à l'emploi, stagiaires en formation, PPIC, apprentis, intermittents ou VCAT, sont exclus du décompte.

Les résultats portent sur le nombre de salariés ayant un contrat en cours au dernier jour du trimestre, quels que soient la durée de ce contrat ou le temps de travail (temps plein pendant une durée limitée, temps partiel pendant tout le trimestre...). Ces résultats ne renseignent donc pas sur la durée de travail, par opposition à des statistiques en équivalent temps plein. Toutefois, pour ne pas compter plusieurs fois une même personne qui aurait travaillé pour plusieurs employeurs au cours de la même période (appelés ici salariés multi-contrats), les données brutes sont redressées par l'Isee en opérant une pondération par le nombre de contrats : ainsi un salarié qui aurait deux contrats actifs au cours d'une même période serait comptabilisé pour ½ auprès de chacun de ses employeurs.

Les données collectées par la Cafat sont rapprochées par l'Isee de celles du Ridet, pour préciser le secteur d'activité dans lequel chaque salarié doit être comptabilisé. Les statistiques sont ainsi diffusées par secteur d'activité de l'employeur, jusqu'à un niveau de détail assez fin, selon la nomenclature NAF rev.2.

NB: Les salariés employés par des entreprises dont le siège est situé hors-territoire de la Nouvelle-Calédonie et qui n'ont pas de Ridet local sont comptabilisés et affiliés à la catégorie « Indéterminée » pour le secteur d'activité.

Les statistiques sont révisées à chaque nouvelle mise à jour, sur une période de cinq années glissantes, pour tenir compte des déclarations tardives ou des contrôles enregistrés par la Cafat.